

La réforme Barrette

Le pire est à venir pour nos conditions de travail

Comme si nos conditions de travail ne s'étaient pas suffisamment détériorées au cours des dernières années, le gouvernement Couillard a concocté le projet de loi 10 qui fera encore pire (fusion de tous les établissements de santé et services sociaux d'une région en un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) couvrant un territoire immense). Plutôt que de prendre des mesures pour soulager notre fardeau de tâche et améliorer notre situation, Philippe Couillard et Gaéтан Barrette ont choisi d'attaquer nos droits syndicaux et de bouleverser nos milieux de travail.

Les horreurs de la réforme Barrette pour le personnel

- Fusion des listes d'ancienneté et de rappel de plusieurs établissements :
 - Plus de flexibilité et de disponibilité exigées du personnel (par exemple: l'équipe volante sera affectée à un territoire démesuré).
 - Disponibilité obligatoire dans plus d'un point de service.
 - Déplacement obligatoire sur de plus grandes distances (par exemple: le territoire des soins à domicile sera immense).
 - La règle du 50 km en sécurité d'emploi est remise en question.
- Affichage de postes ouvert à toutes les salariées du très grand territoire couvert par le CISSS.
- Plus grande marge de manœuvre patronale pour les affichages des postes et l'octroi des affectations.
- Instabilité des équipes soignantes.
- Accentuation du climat d'insécurité.
- Hausse prévisible des absences pour maladie.
- Disparition des particularités locales dans chaque milieu de travail.
- Risque élevé de perdre des centres d'activités dans les régions :
 - Conséquences : abolition de postes, supplantation, mobilité et déplacement.

- Éloignement des pôles de décision des milieux de pratique.
- Fusion des unités d'accréditation en une seule organisation syndicale, qui couvrira un immense territoire.
- Libérations syndicales réduites (par exemple : perte de 1000 jours pour une région).
- Moins de temps accordé à votre syndicat pour vous représenter et vous défendre.
- Problème de relations de travail : alourdissement du processus et délai de traitement plus long en raison des mégastructures.
- Un ministre de la Santé ultra-puissant pouvant intervenir dans la gestion quotidienne des établissements et, ultimement, dans votre quotidien au travail !



**Ne laissons pas le gouvernement
détruire nos milieux de travail**

**Opposons-nous
au projet de loi 10 !**



FAS Fédération des syndicats
de la santé et des services
sociaux (CSQ)

cmalade.org